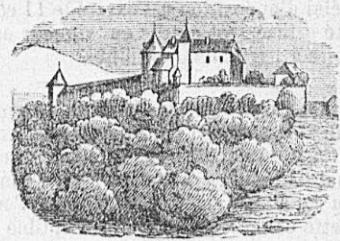




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Etranger le port en sus,
payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent., pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 18 mars 1887.

LE SCHNAPS ET LES TÈPELETS

Cela devait arriver !

Le schnaps abrutit le peuple, les tèpelets devaient prendre sa défense, comme ils s'opposent à tout ce qui peut éclairer les populations, développer leur intelligence. Ils savent que, le jour où le peuple verra clair, il chassera les vendeurs du temple, précipitera les pharisiens du haut de leur piédestal.

Un de leurs chefs disait un jour hypocritement : Les autres (les autres, c'est nous) se battent pour le diable, nous pouvons bien nous battre pour le bon Dieu ! Il paraît que défendre le *schnaps*, c'est se battre pour le bon Dieu ! La dernière fois, on n'avait pas osé agir ouvertement ; les journaux du parti avaient recommandé le projet de révision de la constitution, mais on avait travaillé en dessous ; dans la nuit, des émissaires avaient couru le pays, inondé de leurs proclamations les campagnes ; — le tour était joué. Fribourg, à la grande surprise de son gouvernement, avait donné une majorité de rejetants. On se rappelle même certain ecclésiastique qui, de bon matin, avait prêché contre, et, à 10 heures, pour l'alcool.

Aujourd'hui, il n'y a plus tant de ménagements à garder. Le peuple est sûr, il obéit aveuglément à ses maîtres ; il est plus soumis que l'Oriental qui n'approche de son souverain qu'à genoux. On peut tout lui commander, il ne discute plus et suit le mot d'ordre sans résister.

Cela n'est pas allé tout seul. Les vieux, ceux qui ont appartenu à l'ancien parti conservateur, aujourd'hui démolis, ont essayé de regimber. Vaine tentative ! Il y a longtemps qu'ils ont appris à courber l'échine et à endosser la responsabilité d'actes qu'ils désapprouvent. Ils sont les chefs, ne doivent-ils pas se laisser traîner à la remorque de la faction dans laquelle ils sont tombés ?

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

LA REVANCHE DE CÉSAR

PAR

M. C. D'AMEZEUIL.

Jean, qui, à cette époque, était un bon et brave garçon, aimant Dieu et craignant le diable, pouvait comme tout autre faire honnêtement et honorablement son chemin dans la carrière suivie par son père et par son grand-père, et il ne fallut rien moins que l'amour de la goule que la fatalité venait de jeter sur son chemin, pour l'arracher à cette paisible existence et le précipiter dans le fond du gouffre.

Six mois s'étaient à peine écoulés depuis le jour où il avait connu celle qui devait être son mauvais génie, qu'il désertait ; repris une première fois et condamné par le conseil de guerre, il parvenait à s'échapper et, après mille dangers, gagnait l'Espagne, où l'avait précédé Carmélita, puis tous deux venaient s'échouer en Bretagne.

Dès lors commença pour tous deux une existence infernale ; sans feu ni lieu, couchant à la belle étoile, exposés à toutes les intempéries de l'air, vivant de fraudes et de rapines, de chute en chute, ils ne pouvaient tarder à tomber au dernier

Ils ont convoqué le comité cantonal, croyant y trouver quelque appui. Etrange illusion ! Ne savent-ils pas que leur rôle unique est celui de cet appât que l'oiseleur place au centre de son filet pour attirer les alouettes. Ceux qui tirent les cordes du filet et s'emparent de la proie, ce sont les jeunes, la nouvelle école.

Le comité cantonal a donné tort aux anciens et voilà Fribourg entrant en campagne bras dessus bras dessous avec les distillateurs bernois, guidés par leur intérêt, et les schnapsseurs de tous les cantons poussés par leur passion !

Seul de tous les cantons conservateurs, seul de tous les cantons catholiques, seul de tous les partis gouvernementaux, il va chercher à entraver l'œuvre moralisatrice entreprise par les Chambres fédérales. Et, grâce au caractère religieux qu'on a l'habitude de donner aux moindres œuvres du parti, ceux qui ne suivront pas le mouvement seront envisagés comme des ennemis de la religion et des bonnes mœurs, appelés radicaux et francs-maçons.

Quand on réclame de nos libertards les libertés politiques les plus élémentaires, celles qui sont devenues le patrimoine commun de tous nos confédérés, nos grands hommes haussent les épaules. Foin des réformes politiques ! s'écrient-ils, ce sont les questions sociales qui doivent nous préoccuper ; nous ne les avons jamais étudiées, mais nous les résoudrons dans le sens indiqué par l'Eglise et le saint Père. Et voici que se présente une question éminemment sociale, le combat contre les ravages exercés par l'alcoolisme. Et non seulement nos libertards n'y prennent aucune part, mais ils passent à l'ennemi. Ainsi ni réformes politiques, ni réformes sociales ! A quoi sont-ils donc bons ? A rien qu'à manger au râtelier que le peuple fribourgeois garnit de son meilleur foin.

Dans quelques cantons, des voix se sont élevées pour demander que la question fût soumise au peuple, tout en se réservant de voter en faveur de la loi. C'est là une épreuve qu'on peut désirer de bonne foi,

degré de l'échelle sociale, et leur triste odyssée, commencée par le vol, devait fatalement se terminer dans le sang.

Depuis trois ans, en compagnie de Carmélita, qui pas un instant ne l'avait perdu de vue et qui passait pour sa femme, Duclos, qui avait pris le nom de Duprat, vivait tant bien que mal, courant avec cette dernière, le sac au dos, de ferme en ferme, de maison en maison, sous prétexte d'échanger des monchoirs, des peignes, des couteaux, des aiguilles contre des chiffons, des os, de la ferraille, mais, en réalité, pour étudier les localités, se rendre compte de coups à faire, épier les habitants, tendre des collets et surprendre le gibier à plumes ou à poil.

Par principes et par métier, n'ayant qu'une médiocre affection pour la maréchassée en particulier et pour tous les gens de police en général, Duprat avait jugé prudent de se loger à une certaine distance de la ville, et, dans ce but, il s'était rendu acquéreur d'un landier inculte et de l'aide de planches et poutres, volées un peu partout, il y avait élevé une sorte de cabane à lapins qu'il appelait sa maison.

Ces deux êtres, si bien faits pour s'entendre, étaient devenus la terreur du pays, et telle était la crainte qu'ils inspiraient, que, loin de les dénoncer, le paysan, inconsciemment, les aidait à échapper aux recherches de l'autorité, et les misérables n'osaient et abusaient de cette tolérance avec une rare impudence.

Duprat — les débats du procès firent depuis connaître ces détails — avait passé un traité en bonne et due forme avec un marchand de gibier qu'il s'était chargé d'approvisionner, un conducteur de diligence qui lui servait d'intermédiaire, et

bien que nous la jugions inutile, le peuple s'étant déjà prononcé affirmativement dans une première votation.

Nos libertards sont hostiles au principe, ils ne veulent pas de mesures fédérales et se sont montrés incapables de toute intervention cantonale efficace en cette matière. Ils se refusent donc à combattre le fléau dont tous les hommes de bien signalent les progrès effrayants. Aussi n'est-ce qu'un cri d'indignation dans toute la Suisse allemande. — Fribourg officiel se sépare avec éclat du parti conservateur catholique suisse.

Les Fribourgeois qui ont souci de la dignité du peuple et de la prospérité des générations futures ne signeront pas la demande de referendum. Toutes les nuances de l'opposition laisseront ces hommes au pouvoir spéculer sur les mauvais instincts des masses pour s'y maintenir et défendront avec la grande majorité de la nation suisse, sans distinction de parti ou de religion, la cause de la santé morale et physique de nos populations.

Nouvelles suisses.

Amélioration de la race chevaline. — Le département de l'agriculture a soumis au Conseil fédéral le projet d'une nouvelle ordonnance destinée à favoriser l'amélioration de la race chevaline.

Ce projet prévoit l'allocation de subsides pouvant aller jusqu'à 70 % du prix d'achat pour les étalons de choix et des primes de 30 fr. pour les poulains de 1 à 2 ans ; de 50 fr. pour ceux de 3 à 4 ans ; de 200 fr. pour les juments de 3 à 5 ans.

Militaire. — Le recrutement de 1887 a fourni pour les troupes de toutes les armes un total de 15,000 hommes. Sur ce chiffre, l'infanterie prend 11,331 hommes, la cavalerie 533, l'artillerie 2060, le génie 765, le service sanitaire 434 et l'administration 116.

Le contingent le plus considérable est donné par la première division (2424 hommes), le moindre par la quatrième (1524 hommes).

le drôle, à ce joli métier, avait amassé d'assez belles économies pour pouvoir, avant peu, se retirer des affaires, quand survint la catastrophe qui, brusquement, mit fin à leur sinistre odyssée.

Le brigadier Crezan, que nous avions transporté grièvement blessé au château, ne faisait partie de la brigade que depuis quelques mois : c'était un beau et brave garçon de trente-deux ans, ancien maréchal des logis-chef au 7^e chasseur à cheval, qui, médaillé en Crimée, avait ensuite obtenu la croix pendant la guerre d'Italie.

D'une taille moyenne, mais solidement musclé et charpenté, Crezan était, en outre, doué d'une indomptable énergie ; le danger, pour lui, était lettre morte et, sur un ordre de ses chefs, il fut allé jusqu'en enfer prendre le diable par les cornes.

Enfant de la balle, il était né à Paris et avait été élevé par de braves ouvriers dont l'unique souci avait été de faire de lui un honnête citoyen et un honnête travailleur ; et les dignes gens pouvaient être fiers de leur œuvre, car Paul Crezan passait pour le plus fin ciseleur de la capitale quand arriva l'époque fatale de la conscription ; obligé de partir, le jeune ouvrier s'engagea dans un régiment de chasseurs et gagna promptement les galons de brigadier, puis ceux de maréchal des logis ; après la guerre d'Italie, le régiment étant venu tenir garnison à Pontivy, le jeune sous-officier fit la connaissance, dans cette ville, d'une jeune et jolie fille, Marie-Rose Le Guelf, dont il devint éperdument épris ; ayant obtenu sa main, il se décida alors à dire adieu à ses compagnons d'armes pour entrer dans la gendarmerie. (A suivre.)

MES

à l'honneur d'aviser
de la ville de Bulle
ne qu'il tiendra son dés
de foire, ainsi que le
de la foire, sur la place
Bulle.

qui voudront bien lui
village seront satisfaites
rompt et soigné.

un grand choix de limes
ainsi qu'à en échanger.
ss, fabricant de limes,
r de Ph. Guidi,
Morat, Fribourg.

lin Burgdorf.

n de lin, chanvre et
matière est filée dans
r. Ouvrage soigné. —
on du fil. — Sur de-
charge du tissage.

ÉPOTS : (H 2762 Y)
EBER, à Bulle.

DEMIERRE, Romont.

propriétaires

S POULINIÈRES

Le soussigné se ren-
ra, à partir du 1^{er} mars,
avec ses étalons, dont un
ment par la Confédéra-
es de la race du pays,
âne, les lundis, à Vuis-
Romont ; les jeudis, à
à Bulle ; les vendredis,
3 ; les samedis, à l'hôtel
msales.

7, étalonniier, Vuadens.

riel

connaissant la
fabrication de
tes de fromage com-
surnommées : Gruyère,
as, Gorgonzola, Roque-
est demandé dans la
tine pour exploiter les
étairie. Conditions très
ur tous renseignements,
de très bonnes référen-
HERMANOS, 32 rue Bau-
[64

AO SOLUBLE chard

ANTE QUALITÉ.
N INSTANTANÉE

L. Treyvaud,

BULLE [82

odefisch frais.

de conserves, etc.

omme désirerait trou-

ver une place

us une laiterie ou fromage-

bureau du journal. [115

5 à 6000 pieds de foin et

égain à distraire ou à

e. — S'adresser à GILLARD,

e. [121

endre :

e garde, s'attellant.

eau du journal. [118

gnerie.

avec consentement, soit à

r

écialiste, Glaris.

emèdes inoffensifs. Moitié

rés guérison. Prospectus,

ificats gratis. [496

imierie Emile Lenz.

Landsturm. — En conformité de l'art. 89 de la constitution, la loi fédérale sur le landsturm, pour le délai d'opposition est expiré le 11 courant, sans avoir été utilisé, est entrée en vigueur et déclarée exécutoire à partir d'aujourd'hui.

Berne. — Dans la section bernoise du Club alpin suisse on a discuté le projet formé par un groupe d'amateurs des Alpes, d'établir une cabane au sommet de la Jungfrau, c'est-à-dire dans une dépression du sol à 100 mètres environ à l'ouest de la cime. Cette cabane, en bois et susceptible d'être démontée, serait construite à Berne, puis transportée dans le Valais, et amenée sur le sommet par pièces et morceaux. Toute la charpente pèserait de 5000 à 5500 kg. Ce refuge aurait dix mètres de longueur, avec trois mètres de largeur et de hauteur.

— Depuis quelques années, on remarque dans l'Oberland, et notamment dans district d'Oberhasli, un mouvement migratoire très prononcé. Le village de Guttannen s'est en quelque sorte dépeuplé pendant l'année dernière, et l'on annonçait encore tout récemment que cinq familles de cette localité (26 personnes en tout) sont sur le point de s'expatrier. Ces émigrants se dirigent, paraît-il, pour la plupart, vers l'Amérique du Sud.

Lucerne. — La société fédérale des sous-officiers aura sa fête à Lucerne les 2, 3 et 4 juillet.

— Le semaine dernière un train du Gothard, fort de deux locomotives traînant quatorze wagons, a passé sur un enfant de trois ans qui jouait entre les rails. Le train passé, l'enfant s'est relevé sans autre mal qu'une bosse à la tête!

Unterwald. — La landsgemeinde d'Obwald sera nantie d'une pétition selon laquelle les travaux de campagne pressants pourront être faits, durant l'été, les dimanches et jours de fête.

Bâle. — Un habitant du canton de Bâle-Campagne, né pauvre, qui n'avait hérité des ses parents que des dettes, a pu, grâce à son travail et à son extrême économie, réaliser des épargnes assez considérables; décédé célibataire, il a légué à sa commune de Kilchberg 5300 francs pour des orgues, 2000 fr. pour la Société cantonale d'éducation des pauvres, 13,300 fr. à divers établissements de charité ou d'utilité publique de plusieurs communes, 200 fr. à chacun de ses filleuls, et le reste de sa fortune, soit 40,000 fr. à ses parents.

Thurgovie. — La Gazette de Thurgovie raconte qu'à Ermatingen une Jeanne d'Arc de 22 ans a voulu se faire inscrire sur le contrôle du landsturm. Comme on lui a déclaré que ce n'était pas possible, elle a répondu qu'en cas de guerre, on ne pourrait également pas l'empêcher de partir! Voilà de la bonne race suisse!

Argovie. — Le Grand Conseil d'Argovie va être nanti d'un projet de loi sur l'usure, à teneur duquel l'usurier sera punissable dans sa personne et dans ses biens. Il pourra, suivant le cas, encourir la prison jusqu'à deux ans et de fortes amendes. Toutes les mesures sont prises pour qu'il ne puisse échapper. La peine sera particulièrement rigoureuse si l'usurier a cherché à masquer son trafic au moyen d'effets de change dont le montant n'aurait pas été intégralement versé.

Vaud. — La section de Nyon de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture organise à Nyon, le 4 avril prochain, un concours de jeune bétail et de bêtes grasses de la race bovine. Une somme de mille francs a été remise à la disposition du jury pour être distribuée en primes. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 28 mars chez M. E. Gallay, secrétaire de la section, à Nyon.

— Les travaux relatifs à la construction du tramway électrique Vevey-Montreux sont poussés activement; sur une partie du parcours les rails destinés à ce nouveau moyen de locomotion ont été déposés ces jours derniers en attendant leur ajustement qui commencera prochainement.

— Mlle Louise Vuathoux, récemment décédée à Hambourg, a légué 1000 fr. à l'infirmerie de Nyon, 1000 fr. à l'asile des jeunes filles de Nyon et 500 fr. aux pauvres de Prangins.

Nouvelles étrangères.

France. — La grande marée dont on a tant parlé, et dont on redoutait les effets, a été clémentine aux marins et aux villes du littoral, car on ne signale ni accidents ni dégâts.

Italie. — Le choléra vient d'éclater subitement à Catane, en Sicile.

La première nouvelle en a été connue le 5 mars,

et le 6 on signalait que l'épidémie était en voie d'aggravation, 50 cas s'étaient produits, dont 12 mortels.

Jusqu'à présent, le fléau reste localisé et la ville de Palerme, en particulier, quoique voisine de Catane, est dans d'excellentes conditions hygiéniques.

Les pays voisins ont pris des précautions; la Grèce soumet les navires venant de Sicile à une quarantaine d'observation de cinq jours. Le Portugal déclare infectés les ports de Sicile et suspects les autres ports italiens.

Enfin, en France, en Algérie, en Tunisie, on vient de prendre des mesures de précaution.

Cette apparition du fléau coïncide avec un certain degré de relâchement de surveillance exercée par le conseil sanitaire maritime et quarantenaire d'Alexandrie.

— La Chambre italienne, ne pouvant donner une majorité suffisante ni au ministère Depretis ni à un autre cabinet mixte ou de gauche, a été prorogée le 12 mars par un décret royal.

— Le conseil des ministres a décidé d'envoyer au général Gené l'ordre de réoccuper Saati et U-hà.

De nouveaux renforts sont envoyés dans ce but. Cette décision émeut l'opinion. On en infère que de récents combats ont eu lieu près de Massaouah.

Le bruit a couru d'un nouveau désastre en Afrique. Les Abyssins auraient pris Monkullo et passé la garnison au fil de l'épée.

— Des dépêches de Massaouah disent que le rachat des otages italiens a eu lieu contre un envoi de mille fusils à Ras-Alula. Cette tractation a fait une mauvaise impression à Rome.

— Le gouvernement italien a rappelé le général Gené.

Belgique. — Le socialiste Anseele a entrepris une tournée de propagande. Il prêche la guerre civile. Une certaine émotion règne dans la contrée.

Allemagne. — Le Reichstag a voté le septennat en troisième lecture, sans discussion, par 227 voix contre 31 et 84 abstentions.

La proclamation du vote a été saluée par les vivats enthousiastes de la majorité.

— M. de Lesseps a eu une entrevue avec M. de Bismarck et le Kronprinz. La société ethnographique lui a fait une ovation.

— La deuxième lecture du projet de loi ecclésiastique a eu lieu dans la commission de la Chambre des seigneurs. La restitution des biens aux Ordres religieux a été votée.

— On écrit de Metz à la Gazette de Francfort: « L'instruction ouverte contre deux habitants de Metz, accusés de haute trahison pour participation à la Ligue des patriotes, est poursuivie avec ardeur. La semaine prochaine les accusés subiront un interrogatoire de la part d'un délégué de la cour suprême de Leipzig. »

On écrit de la même source officieuse à la Post, de Berlin, que l'administration va expulser un grand nombre de personnes qui ne possèdent pas l'indigénat et dont le séjour en Alsace-Lorraine n'avait été que toléré jusqu'ici. Cette mesure atteindrait surtout la ville de Mulhouse et ses environs.

Russie. — Le Moniteur du gouvernement publie la grave communication suivante:

Dimanche, à onze heures du matin, trois étudiants de l'université de St-Petersbourg ont été arrêtés dans la perspective de Newski. On a trouvé sur eux des engins d'explosion.

Les accusés ont avoué appartenir à une association secrète criminelle.

Les engins explosifs étaient chargés de dynamite et de balles contenant de la strichnine.

Le nombre des personnes arrêtées à St-Petersbourg serait de 120.

CANTON DE FRIBOURG

Les programmes de l'exposition suisse d'agriculture, à Neuchâtel, ainsi que les formulaires d'inscription, déposent, à la disposition des intéressés, au bureau du commissaire cantonal, 117 rue du Pont-Suspendu, à Fribourg.

Les délais d'inscription sont fixés au 1^{er} mai pour l'espèce chevaline, l'espèce bovine, le petit bétail, les animaux de basse-cour et l'apiculture, au 1^{er} juillet pour les autres divisions. (Communiqué.)

Fête cantonale des musiques fribourgeoises. — Le premier concours-concert des musiques fribourgeoises aura lieu à Bulle les 19 et 20 juin prochain. Cette réunion des sociétés, qui comptera environ 400 exécutants, promet d'être des plus attrayantes. Une élégante cantine sera établie

sur le lieu de la fête et permettra à chacun d'y trouver aisément place. Aussi nous ne doutons nullement qu'un nombreux public viendra encourager de sa présence la jeune Société cantonale dans cette joute harmonique. Le Comité.

La Société des fromagers fera donner jeudi 24 mars prochain, à 1 heure de l'après-midi, à la grande salle de la maison de Ville, à Bulle, une conférence sur le Quartier et la fièvre charbonneuse par M. Strebel père, vétérinaire, à Fribourg.

Les membres de la société, ainsi que ceux qui s'intéressent à ces questions, sont invités à y assister. Le comité.

GRUYÈRE

C'est mardi dernier que se sont déroulés devant le tribunal correctionnel de la Gruyère les débats résultés de la plainte pénale déposée par M. le conseiller fédéral Welter contre l'auteur de l'article intitulé: *Le cas de M. Welter*.

M. Georges Claraz, à Zurich, avait déclaré, dès le début, assumer toute la responsabilité de cet article et il a été condamné à une amende de 400 fr.

Nous n'entrerons pas en matière sur les détails de cette cause, ni sur le jugement lui-même que notre journal publiera en entier.

Cependant, nous tenons à informer nos lecteurs que, sous la rédaction actuelle, de semblables surprises ne seront plus possibles et que des articles de la nature de celui qui vient de recevoir une sévère condamnation ne trouveront plus l'hospitalité dans nos colonnes.

Société de secours au décès.

Dimanche 13 courant, la Société de secours en cas de décès du district de la Gruyère tenait son assemblée annuelle à l'auberge du Tonnelier, à Bulle. Malgré l'inclémence du temps et la difficulté de se frayer un chemin, environ 80 sociétaires ont répondu à l'appel.

Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, le président de la société, M. le docteur Pégaitaz, lit le rapport sur la marche de la société depuis sa fondation.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en le publiant *in extenso*:

MESSIEURS,

En exécution de l'article 12 de nos statuts votre président a l'honneur de vous rendre compte de la gestion du comité pendant l'année écoulée. Nous devons d'abord rappeler le souvenir d'un de nos sociétaires, d'Auguste Sudan, à Epagny, décédé dans le mois de février. Sa famille a eu la satisfaction de toucher le montant de 133 fr. Voilà donc un premier secours, un premier bienfait de notre société.

Votre comité a tenu quatre séances consacrées à des travaux d'administration et d'organisation.

Toujours tous les membres étaient présents et toujours les séances ont pu commencer à l'heure avec une rigoureuse ponctualité. Je signale ce détail, en apparence insignifiant, parcequ'il fait contraste avec ce qui se passe habituellement dans la plupart de nos sociétés, aussi me fais-je un plaisir de remercier ici mes collègues du comité pour leur zèle et leur assiduité.

Parmi les dispositions réglementaires je ne mentionnerai que celles qui concernent les formalités à remplir en cas de décès: ainsi pour toucher auprès du caissier le montant auquel elle a droit, la famille du sociétaire défunt est tenue de présenter deux pièces: un certificat de décès délivré par l'officier d'état civil et une déclaration de notoriété émanant du conseil communal de la localité habitée par le défunt. Cet acte de notoriété a pour but d'établir quels sont les héritiers soit les ayants droit et de mettre ainsi la société à l'abri d'erreurs et de réclamations au sujet du paiement des secours.

Le nombre des sociétaires s'élève aujourd'hui à 140 membres actifs, dont deux dames et à 7 membres passifs dont quatre dames.

Il n'y a pas eu de démission, une seule admission a dû être refusée. Si nous n'avons pas de défection à signaler, il y a par contre un décès à enregistrer qui n'a été compensé par aucune recrue. Cette stabilité dans le recrutement paraît surprenante au premier abord, mais elle s'explique par le fait que notre société est encore à l'état naissant, qu'elle n'est pas assez connue, enfin qu'elle n'a pas eu l'occasion assez souvent de s'affirmer par des secours. Au reste, aux premiers jours d'enthousiasme devait nécessairement succéder une période de calme.

Cependant, messieurs, l'existence de notre société, sa vitalité, dépendent principalement de son effectif. Il est d'abord nécessaire que tous les vides, causés

par les décès soient comblés, si le nombre, le chiffre des sociétaires aussi proportionnellement au moment où les familles toucheraient plus les uns que les autres.

Il y a donc de l'intérêt à augmenter le nombre des membres de la société.

Les avantages de la société sont nombreux et méritent d'être connus. Notre but est de venir en aide aux familles qui ont été frappées par la mort. Notre but est de venir en aide aux familles qui ont été frappées par la mort. Notre but est de venir en aide aux familles qui ont été frappées par la mort.

Ainsi travaillons donc sûrs de nos forces et de nos moyens.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Le caissier donne lecture du rapport.

Je, soussigné, tienne publiquement la générale de la ville de Bulle pour les marques de sympathie données à ma chère femme par la maladie, soit à son décès.

Société de secours au décès
DE LA GRUYÈRE
Assemblée générale du 13 mars 1887 à 2 heures après midi, à Bulle.

- 1^o Réceptions.
- 2^o Lecture et approbation des statuts de 1886.
- 3^o Rapport du comité sur l'exécution de l'article 11, lettre f.
- 4^o Nomination du comité d'administration.
- 5^o Propositions individuelles.

Les personnes qui désirent devenir membres de la société sont priées de faire une déclaration de santé et de choisir à l'un des membres du comité un parrain. Vendredi 25, au soir. 141]

A louer: A Bulle, de première qualité, pour entrer le 1^{er} mai 1887. S'adresser au bureau d'administration.

tra à chacun d'y trou-
ne doutons nullement
ra encourager de sa
nale dans cette joute
Le Comité.

donner jeudi 24 mars
midi, à la grande salle
une conférence sur le
se par M. Strelbel père,

ainsi que ceux qui s'in-
vités à y assister.
Le comité.

RE

sont déroulés devant
Gruyère les débats
éposée par M. le con-
sulteur de l'article in-

avait déclaré, dès le
sabilité de cet article
ende de 400 fr.

rière sur les détails de
lui-même que notre

informer nos lecteurs
de semblables sur-
de que des articles de
re recevoir une sévère
plus l'hospitalité dans

au décès.

société de secours en
Gruyère tenait son as-
du Tonnelier, à Bulle.
s et la difficulté de se
sociétaires ont répondu

le de la dernière as-
tété, M. le docteur Pé-
rche de la société de-

lecteurs en le publiant

de nos statuts votre
rendre compte de la
née écoulée. Nous de-
nir d'un de nos socié-
tagay, décédé dans le
eu la satisfaction de
où il a donc un premier
notre société.

néances consacrées à
d'organisation.

étaient présents et
commencer à l'heure
é. Je signale ce dé-
parcequ'il fait con-
bituellement dans la
me fais-je un plaisir
du comité pour leur

mentaires je ne men-
nent les formalités à
pour toucher auprès
elle a droit, la famille
e présenter deux piè-
é par l'officier d'état
otorité émanant du
habité par le défunt.
d'établir quels sont
et de mettre ainsi la
réclamations au sujet
s'élève aujourd'hui à
ames et à 7 membres

une seule admission
pas de défection à
cès à enregistrer qui
cru. Cette stabilité
prenante au premier
le fait que notre so-
ut, qu'elle n'est pas
pas eu l'occasion as-
secours. Au reste,
me devait nécessai-
calme.

nce de notre société,
ment de son effectif.
ous les vides, causés

par les décès soient comblés, car, s'il en était autre-
ment, si le nombre des sociétaires allait en dimi-
nuant, le chiffre des secours au décès diminuerait
aussi proportionnellement, et il arriverait ainsi un
moment où les familles des sociétaires décédés ne
toucheraient plus les secours auxquels elles ont légi-
time droit.

Il y a donc de l'intérêt de tous les sociétaires que
le nombre des membres devienne de plus en plus
considérable.

Les avantages de notre société paraissent encore
peu compris du grand nombre; il nous faut donc tra-
vailler à la faire connaître pour la faire apprécier.
Notre but est des plus louables, nous travaillons en
dehors de toute préoccupation politique ou religieuse,
il ne peut donc pas y avoir de considération sérieuse
qui éloigne de nous le public.

Ainsi travaillons donc tous également dans la me-
sure de nos forces et suivant notre situation, à pro-
pager l'idée de notre association si éminemment hu-
manitaire. Disons au travailleur: soyez prévoyant,
assurez à votre famille une réserve matérielle qui lui
sera précieuse au jour de l'adversité; à ceux que la
fortune favorise, rappelons-leur la solidarité sociale,
leur devoir de faire le bien, l'obligation morale qu'ils
ont de soutenir une œuvre aussi moralisatrice, qui
inspire et favorise l'épargne et répand les bienfaits
de la charité sans atteindre ni la dignité, ni la légi-
time fierté de celui qui en est l'objet.

Que chacun de nous se rappelle donc cette belle
devise éminemment chrétienne et patriotique: « Un
pour tous et tous pour un. »

Le caissier donne ensuite lecture des comptes de
l'année 1886. En voici le résumé:

RECETTES	
Dons	Fr. 17 30
Cotisations	> 303 —
Intérêts	> 3 70
	Fr. 324 —

DÉPENSES	
Frais du comité provisoire	Fr. 15 30
Frais d'impression et divers	> 36 48
Solde disponible	> 272 22
	Fr. 324 —

BILAN	
Fonds de réserve	Fr. 21 50
Fonds spécial des membres passifs	> 109 72
Somme disponible pour le 1 ^{er} décès	> 141 —
	Fr. 272 22

L'assemblée a ensuite confirmé l'ancien comité
pour l'année 1887 et nommé trois vérificateurs des
comptes; elle a, en outre, décidé la publication *in
extenso*, dans les deux journaux de la localité, du
rapport du président.

Gymnastique. — Nous apprenons qu'après un
court repos bien mérité, la Société de gymnastique
de Bulle va reprendre ses exercices réguliers, à par-
tir de la semaine prochaine, dans son local au châ-
teau. Entre autres, les exercices libres et obligatoires
pour la prochaine fête cantonale, qui aura lieu à
Morat, en juillet, seront incessamment commencés.

Des départs assez nombreux étant survenus ces
derniers temps dans la section, nous faisons un appel
chaleureux à la jeunesse de Bulle de venir renforcer
nos rangs et prendre part à nos exercices si sains et
si salutaires au développement rationnel et harmo-
nique du corps.

Par un travail suivi et entendu, la section espère
maintenir à Morat le rang honorable qu'elle avait
acquis aux fêtes précédentes, et, par là, faire hon-
neur à la ville de Bulle. Pour atteindre ce but, il
nous faut de nouveaux membres, zélés et dévoués,
remplaçant le vide laissé par des départs regrettables.
Aussi ne doutons-nous point qu'un grand nombre
d'artisans, employés de bureau, etc., s'empresseront
de répondre à notre appel.

Les inscriptions seront reçues avec plaisir au local
les mardis et vendredis, dès 8 1/2 heures du soir.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos conci-
toyens, M. Ignace Schouwey, de Bellegarde, fruitier
dans la laiterie centrale de Gray (France) vient de
remporter au grand concours agricole de Paris la
première médaille d'argent pour les produits de sa
fabrication. Nos félicitations!

AGRICULTURE

Foires. — *Morat*, 2 mars: 533 pièces de gros
bétail et 680 de petit. Peu de transactions. — *Mou-
don*, 7 mars: Les vaches de 300-500 fr.; bœufs de
travail de 1100-1400 fr. la paire, ceux de boucherie
de 75-80 fr. le quintal; les porcs de 7 ou 8 semaines
de 60-65 fr. la paire, ceux de 5 ou 6 mois de 80-90 fr.
Marchés assez nombreux, mais baisse sensible dans
les prix. — *Grandson*, 9, et *Cossonay*, 10 mars: Bétail
nombreux; prix en baisse sur les précédents.

On se propose, paraît-il, d'organiser, à propos de
l'exposition de Neuchâtel, de petits congrès dans les-
quels seront discutées des questions actuelles d'agri-
culture, comme cela avait été le cas à l'exposition de
Zurich. C'est là une excellente idée, et comme les
visiteurs ne savent souvent que faire, une fois la nuit
venue, c'est un moyen agréable de passer la soirée
tout en s'instruisant. Nos confédérés allemands de-
vant venir en grand nombre à Neuchâtel, il est pro-
bable que les discussions auront lieu dans les deux
langues.

Les vaccinations entreprises en 1886, dans la vallée
du Rhône, contre le charbon symptomatique ont donné
les résultats suivants: Il a été vacciné 588 têtes de
jeune bétail dont 462 dans le district d'Aigle. Les
pertes dues au quartier pour les vaccinés ont été de
1 tête sur 267, soit 0,3 %, et pour les non-vaccinés
de 1 sur 141, soit 0,7 %. En 1885, 54 têtes de bétail
avaient succombé au quartier contre 26 seulement
en 1886; ce résultat tient aux conditions climaté-
riques. Le quartier apparaît généralement à la suite
de grands orages; or, l'année 1886, ayant été uni-
formément sèche et chaude, n'a pas favorisé cette
affection. La moyenne des pertes dues au quartier

peut être fixée pour notre pays à 1 1/2 ou 2 %. C'est
surtout dans les pâturages alpins par du jeune bétail
que se fait sentir tout l'avantage de la vaccination.
Dans le pâturage communal de Vernaz (Valais), où
les pertes s'élevaient autrefois jusqu'à 10 %, aucune
des 73 bêtes vaccinées en 1886 n'a été atteinte du
quartier, alors que, sur 15 non-vaccinées dans la
même montagne, 3 ont succombé, soit plus du 6 1/2 %.

Nous avons déjà parlé du cours d'agriculture pra-
tique donné au polytechnicum de Zurich cet hiver
et auquel n'ont pris part que des praticiens. Les soi-
rées ont été consacrées à des discussions libres qui
ont eu surtout pour objet l'influence des engrais arti-
ficiels sur la fabrication des fromages, ainsi que de
l'addition d'acide sulfurique et de vitriol au purin.

On est arrivé à cette conclusion que cet emploi
n'exerçait aucune mauvaise influence et on a pris une
résolution dans ce sens basée sur les considérations
qui suivent:

1° L'acide sulfurique et le vitriol de fer ne four-
nissent aux plantes que des matières qui sont déjà
contenues dans le purin et dans le sol et servent à
le nourrir.

2° On ne fait pas, dans notre agriculture, un trop
grand usage de l'acide sulfurique et du vitriol, et
même un usage excessif n'aurait pas, sur la fabri-
cation du fromage, l'influence qu'on leur attribue.

3° Les engrais artificiels ne fournissent au sol que
les éléments qui doivent s'y trouver et qui sont né-
cessaires à la nourriture et à la croissance des plan-
tes. Leur emploi rationnel a pour résultat une utili-
sation plus complète et plus avantageuse des ma-
tières nutritives renfermées dans le sol; il favorise
la croissance naturelle des plantes.

4° Des plantes vigoureuses et bien nourries for-
ment une excellente nourriture pour les bêtes lai-
tières. (A suivre.)

Industrie laitière. — Une bonne nouvelle
nous arrive de Cham. Il paraît que les demandes
de lait condensé affluent et que la société anglaise
reprend les fournisseurs qu'elle avait renvoyés.

On signale une nouvelle fraude que commettent
quelques marchands de beurre. La gélatine ayant la
propriété d'absorber dix fois son poids d'eau, les
fraudeurs mélangent au beurre cette substance, et il
n'est pas rare de rencontrer des beurres qui contien-
nent jusqu'à 20 % de leur poids en eau. En faisant
fondre le beurre suspect dans un verre, on découvre
très facilement la fraude, l'eau formant avec la géla-
tine une masse ayant la consistance d'une gelée.

C'est avec plaisir que nous attirons l'attention
sur les excellentes propriétés du véritable Cognac
Golliez ferrugineux, si apprécié en Suisse depuis 14
ans pour dissiper le manque d'appétit, les crampes
d'estomac, les pâles couleurs, la faiblesse générale
ou locale, la lassitude. En vente dans la plupart des
pharmacies. (O Fr 948)

Le meilleur moyen de rétablir sa santé consiste à
se servir du **Bitter ferrugineux** de J. P. Mosimann,
pharm. à Langnau. (Voir les annonces.) (H 2 Y)

Je, soussigné, tiens à remercier pu-
bliquement la généreuse population de
la ville de Bulle pour les touchantes
marques de sympathie qu'elle a témoi-
gnées à ma chère femme, soit pendant sa
maladie, soit à son décès.
Alfred Robatey,
instituteur.
[147]

**Société de secours mutuels
DE LA GRUYÈRE**

Assemblée générale dimanche 27 mars 1887,
à 2 heures après midi, à la salle de l'HOTEL
DES ALPES à Bulle.

- Tractanda:**
- 1° Réceptions.
 - 2° Lecture et approbation des comptes de 1886.
 - 3° Rapport du comité sur la revision de l'article 11, lettre f.
 - 4° Nomination du comité.
 - 5° Propositions individuelles.
- Les personnes qui désireraient se faire recevoir membres de la société devront fournir une déclaration de santé d'un médecin à leur choix à l'un des membres du comité jusqu'au vendredi 25, au soir.
[141]

A louer: A BULLE, un beau do-
maine d'environ 20 poses,
de première qualité, *foin et regain*, pour
entrer le 1^{er} mai 1887.
S'adresser au bureau du journal. [140]

Ville de Bulle.

Lundi 21 mars courant, dès 1 heure après
midi, au café de l'Hôtel de Ville, la commune
de Bulle exposera en location ses **lots com-
munaux** dits à **une année**.
Bulle, le 11 mars 1887.
[135] Par ordre: Le Secrétariat communal.

Mises de bétail.

Jeu di 24 mars courant, devant le
café du Moléson, à BULLE, il sera exposé en
vente en mises publiques et sous de favora-
bles conditions: 21 taures de premier choix,
toutes portant pour l'époque la plus favo-
rable, et 1 taureau d'un an.
La mise commencera à midi.
Bulle, le 16 mars 1887. [148]

Mises de bétail.

Mardi 5 avril prochain, dès 9 heu-
res avant midi, devant le Château-d'En-bas, à
BULLE, les frères FAVRE exposeront en vente
en mises publiques: 27 têtes de gros bétail,
soit 24 mères-vaches, dont 7 prêtes au veau,
et 3 taures.
Conditions de paiement avantageuses.
Bulle, le 14 mars 1887.
[149] Pour les exposants: P. FAVRE, not.

AVIS AUX REPASSEURS

Plus de maux de tête par l'emploi du
charbon dit [146]

Carbone-Natron.
En vente chez **Jules Pasquier**, fer-
blantier, à Bulle, au prix de 30 cent. le kg.

Mises d'immeubles.

Mercredi 6 avril, il sera exposé en mises
publiques, à 1 heure après midi, à l'auberge
d'Enney, sous de favorables conditions de
paiement, la propriété dite *Derrière-l'Asse*,
avec moitié de grange.
[145] Le propriétaire: AUG. REICHLEN.

Mises de bétail.

Lundi 4 avril, il sera vendu en mises publi-
ques, dès les 10 heures du matin, au café de
la Tour, à La Tour-de-Trême,
sous de favorables conditions de
paiement, **38 pièces de
bétail**, consistant en un bœuf
de trait de 4 ans, vaches vélées
et non vélées, génisses de 1, 2 et 3 ans, et
4 veaux.
[144] L'exposant: AUG. REICHLEN.

AVIS

Je suis acheteur de **bois** en planches et en
billes, ou fendu, pour engrenages.
[132] Ch. MOREL, mécanicien, Bulle.

Gîte à louer.

On offre à louer, de gré à gré, la première
herbe d'une grande et belle gîte, située très
à proximité de la ville de Bulle. [150]
S'adresser à Antonin Mivroz, à Bulle.

On demande pour la ville un **do-
mestique** actif, in-
telligent et très sobre, connaissant bien les
soins des chevaux et des voitures.
Le bureau du journal indiquera. [143]

A la Botte Rouge:

LIQUIDATION
de toutes les marchandises au prix de la taxe.
Encore beaucoup de **chaussures d'hi-
ver**. [151] REMY, huissier.

A LOUER

Un local pouvant servir de **bureau** ou
autre destination, ainsi qu'une **chambre**.
S'adresser à M. Jules GLASSON. [152]

Vente fribourgeoise.

Nouveaux magasins de meubles
N° 114, rue de Lausanne, à côté de l'Autruche.
Ouverture le 23 mars prochain.
Grand choix de lits complets à différents
prix; quantité de différents canapés, fauteuils,
chaises, tabourets, armoires, chiffonniers,
commodes, diverses tables et lavabos en tous
genres, matelas en bon crin et literies diver-
ses, etc. Le tout à des prix hors de toute con-
currence. On se charge de toute confection et
réparation de tapisserie.
Ouvrage soignée. (O Fr 1061) [153]

Appartement à louer

au centre de la ville, pour le 5 juillet 1887,
au 2^e, avec 6 chambres, cuisine bien éclairée,
vitrine ou crédence, dépense, le tout sur le
même palier. Un grenier, une cave et buan-
derie.
S'adresser au bureau du journal. [154]

Maison à vendre.

Marli 22 mars courant, dès 2 heures de l'après-midi, à la pinte Dupont, à Sales, il sera exposé en vente en mises publiques les immeubles désignés sous les articles 429 C et 429 b du cadastre de la commune de Sales, soit logement, grange, écurie et pré de 7 ares 83 centiares (87 perches), ayant appartenu à Théodore Savary.

Bulle, le 14 mars 1887.
Pour l'exposant :
P. FAVRE, notaire.

Licitation.

Les héritiers de Jean Emaulaz, de Mariette Corpataux née Emaulaz, et de Nannette Morard née Emaulaz, vendront en mises publiques, par licitation, aux conditions qui seront lues, *lundi 4 avril prochain*, dès 2 à 4 heures de l'après-midi, à l'auberge de la Cantine, savoir les immeubles suivants :

COMMUNE D'AVRY-DEVANT-PONT
Art. 196. *En La Fin*, N° 47. Maison ayant logement, grange, écurie, remise de 248 mètres.

- » 197. *En La Fin*. Etables à porcs de 10 m.
- » 198. » Place de 228 mètres.
- » 199. » Place de 142 mètres.
- » 200. » Jardin de 200 mètres.
- » 201. » Pré de 20,520 mètres.
- » 202. » Champ de 28,341 m.
- » 203. *Sous les Roches*. Pâturage de 29 m.
- » 204. » Pâturage de 22m.50dm.
- » 205. *Sur Charmont*. Bois de 4923 mètres.
- » 209. *En La Fin*. Champ de 20,429 m. Sentier public.

Bulle, le 10 mars 1887.
Pour les exposants :
A. ANDREY, notaire.

A vendre :

à GRANDVILLARD, *lundi 21 mars prochain*, dès 2 à 4 heures après midi, à l'hôtel du Vanil-Noir, sous de favorables conditions, l'immeuble suivant situé au territoire de Grandvillard :

Art. 1137. *Fin Derrey*, pré de 6183 centiares (1 pose 287 perches). Grevé d'une servitude.

Mise à prix : 4000 fr.
Pour l'exposant :
ALEX. ANDREY, notaire.

La Compagnie du chemin de fer BULLE-ROMONT ouvre un concours pour la fourniture de 2000 mètres cubes de **BALLAST**, en un seul lot ou en quatre lots de 500 mètres.

Le cahier des charges déposé au bureau de l'ingénieur de la Compagnie, à la gare de Bulle, où l'on peut en prendre connaissance. Les soumissions devront être remises cachetées et avec la suscription : *Fourniture de ballast*, jusqu'au *lundi 4 avril* au plus tard. [124]

Prêts hypothécaires.

Le soussigné est chargé de placer sur hypothèques, en premier et second rang, diverses sommes variant de 500 à 30.000 fr.

Conditions avantageuses.
P. FAVRE, not., Bulle.

Epicerie L. Treyvaud,

BULLE [82]
Morue et Codéfish frais.
Grand choix de conserves, etc.

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite des *Chanoines*, près de l'église.
Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [47]

Domaine à louer.

On offre à louer, sous de favorables conditions, et pour entrer le 22 février 1888, le beau domaine ayant appartenu aux frères MAILLARD, à Manles, contenance totale 46 hectares (127 poses et demie dont 12 en forêts). [72]
S'adr. à LÉON GIROD, régisseur, Fribourg.

Étalon.

Le soussigné avise les propriétaires de juments poulinières primées par la commission qu'il tient à leur disposition son étalon de 4 ans, pure race du pays.

Le prix de la saillie sera sans doute plus élevé que de celle des étalons anglo-normands.
J.-Joseph Menoud, à Sommentier [22] près Vuisternens-devant-Romont.

Un jeune homme désireait trouver une place comme *fromager* dans une laiterie ou fromagerie. — S'adresser au bureau du journal. [115]

Le Bitter ferrugineux de Joh. P. Mosimann,

pharmacien, à LANGNAU (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Préparé exclusivement avec des plantes médicinales des Alpes de l'Emmenthal, le même qu'employait au XVIII^e siècle le célèbre médecin naturaliste Michel Schuppach de Langnau, avec un succès que constatent les journaux du temps. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps : contre les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses, car le flacon, avec indications du mode d'emploi, ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins. — On en trouve des dépôts chez MM. les pharmaciens; à Bulle, Gavin; Romont, Robadey. (H 1 Y) [19]

Le Grand Bazar Parisien

Maison Sudan, Grand'rue. BULLE Maison Sudan, Grand'rue.

prévient sa nombreuse clientèle de la ville et des environs qu'après des achats avantageux il vendra 20% meilleur marché que par le passé.

Nomenclature des marchandises :

Quincaillerie, coutellerie, parfumerie, ferblanterie, mercerie, lingerie, bonneterie, verrerie, broserie, papeterie, fournitures de bureaux, gants, cravates, cols pour dames, manchettes, parapluies, glaces, peignes, bourses et portemonnaies, paniers, biberons Robert, corsets, lanternes, lampes, jouets d'enfants, sacs d'école, sacs pour dames, valises, bougies de Lyon, savon de Marseille, articles de ménage, articles de voyage, etc., etc.

Ces quelques aperçus vous donnent des détails bien incomplets de tous les articles qui sont en magasin. Une visite au Grand Bazar Parisien suffira pour vous convaincre de la modicité de ses prix.

AVIS aux magasins de la campagne. — Pour la vente en gros de tous mes articles, j'offre des escomptes et rabais tellement avantageux qu'on peut, si on le désire, vendre la marchandise au même prix que le Grand Bazar Parisien. [582]

!!! Plus d'indigestions ni maux de cœur, par l'anticholérique ou le seul véritable alcool de menthe américain. Les flacons sont 12% plus grand que toutes les autres marques. — 20 diplômes et médailles depuis 1875. Voir prospectus.
Se vend le flacon à 1 fr. 50 cts., chez Joseph Moura, négociant, à Bulle. [228]

J'informe

mon honorable clientèle que je m'occupe essentiellement de placements hypothécaires, de négociations d'immeubles, titres et valeurs.

Prêts par billets. — Recouvrements, etc.
Je bonifie aux déposants de 4 à 4 1/2 pour cent.
A. ANDREY, notaire. [472]

CONCOURS

M. Auguste REICHEN, à La Tour, met au concours la construction d'une adjonction à sa maison à La Tour. Les plans, cahier des charges et avant-métré déposé chez le propriétaire à qui les soumissions seront remises cachetées jusqu'au mercredi 23 courant, à 6 heures du soir. [129]

Magasin de meubles

EN TOUT GENRE CANAPÉS — SOMMIERS — MATELAS
Je me charge aussi de tous les travaux de menuiserie.
Ouvrage soigné. — Prix modérés.
C. PULVER FIS, à Bulle. [130]

Nouvelle marbrerie

A LA
de Jos. BELLORA
près de l'hospice de Bulle.
Par suite de changement d'atelier, et en évitation de transport de marchandises, on vendra, dès ce jour, au prix de revient, et même en dessous, un grand choix de monuments funéraires et de croix en fer doré.
L'honorable public de la ville et de la campagne est invité à profiter de l'occasion qui lui est offerte.
On continue toujours la confection de monuments et autels d'après dessins fournis.
Jos. BELLORA, marbrier-carrier. [128]

Un bon boulanger, sachant faire gros et petits pains, désire se placer de suite.
S'adresser au bureau du journal. [138]

UN DÉPÔT DE DÉBLAIS est établi jusqu'à nouvel ordre à l'extrémité du remblai de la plate-forme de la gare, derrière le chantier de bois Vetter & fils; un poteau marquera le lieu de déchargement, et les dépôts devront se faire conformément aux indications des agents de la Compagnie. [136]

Magasin de meubles

EN TOUT GENRE CANAPÉS — SOMMIERS — MATELAS
Je me charge aussi de tous les travaux concernant la menuiserie.
Ouvrage soigné. Prix modérés.
J. BAUDÈRE, à Bulle. [35]

Avoine de semences

Amérique et Sibérie, ainsi que FROMENT ROUGE de printemps, au moulin de Bulle. [117]

Parapluies

depuis 2 fr. 50; en soie, depuis 5 fr. 50.
Éponges de toilette, depuis 15 cent.;
Cravates Lavallières, depuis 20 cent.;
Grand choix de nattes, toutes en cheveux, depuis 1 fr. 50.
Chez Aimé MARGOT, coiffeur-parfumeur, à BULLE. [500]

Aux propriétaires de JUMENTS POULINIÈRES

Le soussigné se rendra, à partir du 1^{er} mars, avec ses étalons, dont un acheté dernièrement par la Confédération et les autres de la race du pays, ainsi qu'avec son âne, les lundis, à Vuisternens-devant-Romont; les jeudis, à l'hôtel de l'Écu, à Bulle; les vendredis, à Châtel-St-Denis; les samedis, à l'hôtel du Sauvage, à Semsales.
Ecoffey, étalonnièr, Vuadens. [107]

(OF 3496) [44]

LIMES

Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il tiendra son dépôt tous les jours de foire, ainsi que le second jeudi après la foire, sur la place du Tilleul, à Bulle.

Les personnes qui voudront bien lui apporter du retaillage seront satisfaites par un travail prompt et soigné.

On trouvera un grand choix de limes et râpes neuves, ainsi qu'à en échanger.

A. RAGGENBASS, fabricant de limes, successeur de Ph. Guidi, 34] 261 rue de Morat, Fribourg.

Au demi-prix ordinaire toutes sortes de papier à écrire, soit : Une papeterie à 2 fr.

Dans une jolie boîte Fr. — 40
100 feuilles papier de poste » 2 —
100 enveloppes petit et grand format » 1 —
12 plumes d'acier de meilleure qualité » — 30
1 manche de plume et 1 crayon » — 20
1 flacon d'encre noire de chancellerie » — 30
à 2 fr. au lieu de Fr. 4 20
10 pap., 17 fr.; 5 pap., 9 fr.
On n'a que de commander une papeterie à 2 fr.
Envoyez, s'il vous plaît, le montant en timbres-poste, si non remboursement.
Niederhauser, papeterie, Granges (Soleure). [134]

On demande un jeune homme intelligent, fort et robuste, pour aider dans un atelier, soit homme de peine.
S'adresser au bureau du journal. [127]

A LOUER

Une petite chambre au rez-de-chaussée, chez Remy, cordonnier, à Bulle. [139]

Un magnifique jeune verrat

de 5 à 6 mois, manteau jaune blanc, race du pays, avec un quart de sang anglais, belles et amples proportions, est à vendre chez M. MORAND, auberge du Tir, à Bulle.
Sujet de choix pour la reproduction et les concours. [131]

On demande à acheter de la paille ou du marais pour litière.
S'adresser au bureau du journal. [142]

A vendre :

Un bon chien de garde, s'attendant.
S'adresser au bureau du journal. [118]

Ivrognerie.

ATTESTATION
Monsieur Karrer-Gallati, spécialiste, Glaris. Vos remèdes ont eu un excellent résultat; le malade est complètement guéri de ce vice. Le penchant antérieur pour boire a tout à fait disparu; à présent il reste toujours à la maison.
Courchapois, 15 sept. 1885.
F. Dorn. Walther.
Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs et facile à administrer, soit avec le consentement du malade, soit à son insu. Succès garanti. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, questionnaire et prospectus gratuits. [514]
Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 6 mois, »
Pour l'Étranger le port est payable d'avance.
Prix du numéro : 10 c.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, I

Les formalités pour

Les mesures récentes pour combattre les épidémies exigées pour l'entrée dans notre pays ont été si gênantes à Genève et ailleurs. De rien de surprenant, et même que les nouvelles étaient quelques perturbation d'approvisionnement.

Immédiatement, dit-ils ont nanti la presse pour organiser des réunions pour sauvegarder leurs intérêts, hommes d'Etat envoyés à Berne pour solliciter des doléances de la corporation des commissaires spéciaux des conditions locales et tout s'est arrangé par des arrangements apportés à l'approvisionnement.

Tout est bien qui finit. On a crié contre le départ de nos députés, dont les intentions étaient si bonnes, tant ces prescriptions, qui servent notre pays de leurrer l'étranger, de certaines mesures causées parfois de si graves conséquences.

En présence de toutes ces pénalités qui peuvent empêcher de leur commerce, de leurs bestiaux, pour infracti-

FEUILLETON

LA REVAN

M. C

Le général d'Allonville de son avancement, et mention, il lui faisait obtenir la croix de la Légion d'honneur de La Roche.

Le premier soin du nouveau général fut de se faire rendre l'air, c'est-à-dire de faire à quelque catégorie qu'ils se crut suffisamment édifiés de débarrasser la contrée de la peste.

Une surveillance des plus rigoureuses fut établie par le général Duprat et de sa part ces derniers pendant qu'il s'y prit, il lui fut impossible. Un soir, cependant, qu'il se trouvait à la messe, le général revint de Pont-sur-Rhône et de Pont-sur-Rhône, surpris de Duprat au moment où il se trouvait dans la forêt de La Bretsche :